



Journée régionale du paysage

Pour les élus et professionnels

PAYSAGE ET NATURE :

Lois Grenelle : quels outils pour mettre en œuvre une trame verte et bleue en Languedoc Roussillon ?

Vendredi 3 décembre 2010 à partir de 9H30

AU CRDP - Allée de la citadelle à Montpellier
Accès tram ligne 1 stations Comédie ou Corum

En présence de **Mauricette Steinfeld**, directrice de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement.

La région Languedoc-Roussillon se caractérise par la diversité et la qualité de ses sites et de ses paysages. Elle possède une mosaïque exceptionnelle d'espaces naturels. Ces sites et ces paysages exceptionnels constituent un véritable atout pour cette région. En effet, son économie repose en partie sur l'activité touristique et le secteur tertiaire.

Assurer la protection et la valorisation des paysages sur l'ensemble du territoire est un enjeu majeur pour l'Etat et les collectivités territoriales.

La convention européenne du paysage, entrée en vigueur le 1er juillet 2006, acte que le paysage constitue un élément essentiel du bien-être individuel et social, et participe à la qualité du cadre de vie.

Cette journée régionale a pour objectif de montrer que le paysage est rarement traité de manière isolée et est généralement intégré aux projets et politiques mis en œuvre par les différentes collectivités publiques pour contribuer à la qualité des territoires

Cette année, la journée du paysage va permettre d'échanger au travers d'exemples et d'expériences sur le thème du « Paysage et de la Nature », de partager les connaissances afin d'améliorer les actions respectives de chaque partenaire, notamment dans la perspective de l'élaboration des « trames vertes et bleues » prévues par les lois Grenelle.

Contacts à la Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

Technique : Muriel Saint-Sardos – Tel : 04.34.46.66.08 – muriel.saint-sardos@developpement-durable.gouv.fr

Presse : Florence Fabry – Tel 04.34.46.64.20 – florence.fabry@developpement-durable.gouv.fr